

EXTRAJUDICIAIRE

Association du Jeune Barreau de Montréal / Young Bar Association of Montreal
www.ajbm.qc.ca • Volume 23 • Numéro 6 • Décembre 2009

TENDRE LA MAIN

AU PRO BONO

mot du président *Pro bono* : Pour le bien public / page03 éditorial Générosité bien ordonnée / page04 mot du bâtonnier Le SAGE / page05 l'AJBM en vrac Mercredi, j'en parle à mon avocat ! / page06 l'AJBM en vrac Nouvelle association entre l'AJBM et le Réseau national d'étudiants pro bono / page07 l'AJBM en vrac L'équipe des Legally Blondes remporte la victoire au tournoi de flag football de l'AJBM / page08 l'AJBM en vrac Cocktail avec la magistrature / page08 l'AJBM en vrac Congrès annuel 2010 / page09 rencontre Entretien avec M^e Michèle Moreau / page10 rencontre Portrait d'une femme engagée / page12 sous la loupe Le Projet Genèse / page14 sous la loupe *Pro bono* en exportation / page15 sous la loupe Les cliniques juridiques *pro bono* à Montréal / page16 sous la loupe Des avocats s'impliquent comme bénévoles d'affaires / page17 art de vivre C'est avec des sous qu'on fait... un million / page18 art de vivre Mieux ou moins consommer à Noël / page19 à noter à votre agenda / page20

EXTRAJUDICIAIRE

Association du Jeune Barreau de Montréal / Young Bar Association of Montreal
www.ajbm.qc.ca • Volume 23 • Numéro 6 • Décembre 2009

L'EXTRAJUDICIAIRE est le bulletin d'information de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM). Il est tiré à 4 350 exemplaires six fois par année et distribué gratuitement à tous les avocats de dix ans et moins de pratique de la section de Montréal, ainsi qu'à la magistrature et à de nombreux intervenants du monde juridique.

Communications : M^e Marie Cousineau. **Rédacteur en chef** : M^e Pierre-Luc Beauchesne. **Directrice de la publicité** : M^e Maude Perras. **Conseillère à la rédaction** : M^e Véronique Guertin. **Journalistes** : M^{es} Marie-Pierre Bédard, Mélanie Binette, Luana Ann Church, Sonia Labranche, Charlotte Larose, Mathieu Lavallée, Juliette Lucas, Rosalie-Anne Mandich, Sarah Munoz-Lacoursière, Josée Ringuette et Julie Vespoli. **Conseiller(ères) en révision linguistique** : M^{es} Pierre-Marc Boyer, Myriam Farag, Katherine Hébert-Vachon, Geneviève Ladouceur, Catherine Lamarre-Dumas et Clémentine Sallée. **Photographe** : M. Dimitri Kalachnikoff www.kalachnikoff.com. **Graphisme** : M. Philippe Héroux. **Mise en page et impression** : Mme Nicole Ducharme Monette, NDM Éditique.

Membres du conseil d'administration 2009-2010 de l'AJBM : M^{es} Antoine Aylwin, Frédérick Carle, Nicholas Cerminaro, Joséane Chrétien, Marie Cousineau, Julie Girard, Katherine Gledhill, Luc-Olivier Herbert, Ryan Hillier, Andréanne Malacket, Natacha Lavoie, Émilie Pelletier, Karim Renno, Philippe-André Tessier et Simon Tremblay. **Directrice générale de l'AJBM** : M^e Catherine Ouimet.

Tous droits réservés. Dépôt légal – Bibliothèque du Canada (ISSN 0838-0880) et Bibliothèque nationale du Québec. Dans l'EXTRAJUDICIAIRE, la forme masculine désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes. La rédaction se réserve le droit de ne pas publier un texte soumis ou de le réduire. Les textes publiés ne reflètent nullement l'opinion de la rédaction, ni de l'AJBM, mais bien celle de leurs auteurs. Convention de la Poste-publications No 40031782. Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada au : Secrétariat permanent de l'AJBM, Maison du Barreau, 445, boul. St-Laurent, Bureau RC-03, Montréal (Québec) H2Y 3T8. **AVIS** : Tout membre qui désire que son nom n'apparaisse pas sur la liste nominative que l'AJBM transmet occasionnellement à des tiers à des fins de prospection commerciale ou philanthropique doit en informer par écrit le Secrétariat permanent de l'AJBM à l'adresse ci-haut mentionnée.



ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
YOUNG BAR ASSOCIATION OF MONTREAL

L'INFORMATION JURIDIQUE... MOBILE

COMPOSEZ m.caij.qc.ca

CHERCHER AU
BON ENDROIT!



CAIJ  mobile
Des outils de recherche novateurs



Mot du président



Antoine Aylwin, président
aaylwin@fasken.com

Pro bono : Pour le bien public

Au moment où vous lirez ces lignes, l'AJBM se sera associée pour la première fois à la Journée internationale des bénévoles pour le développement économique et social, qui s'est tenue le 5 décembre, afin de donner une journée de son temps pour aider les organismes communautaires de Montréal.

Le 14 octobre 1999, l'honorable juge Rosalie Abella a donné un discours sur le thème « The Law Society of Upper Canada : professionalism revisited » au cours duquel elle a dit : « Our [lawyers] monopoly puts us in a fiduciary relationship with the public. We are the gatekeepers and groundskeepers of the fields of the law. As such, we should be on the front line for reform, taking on outmoded systems, and being seen to be putting the public before our pockets or our prestige. »

De ce discours, je retiens que les avocats, occupant une position privilégiée dans leur communauté, ont la responsabilité en retour de contribuer à son bien-être. L'implication peut prendre différentes formes, autant professionnelle que personnelle. Chaque avocat a la responsabilité de trouver la voie qui lui convient.

L'AJBM n'est pas en reste à cet égard car elle se trouve, grâce à vous, l'une des organisations de jeunes avocats qui offre le plus grand éventail de services juridiques *pro bono* au monde, par la mise en place des programmes suivants : préparation à l'audience à la division des petites créances de la Cour du Québec, la Régie du logement et la Commission des relations du travail, Clinique juridique téléphonique annuelle, « Mercredi, j'en parle à mon avocat ! » et Juri-conseil aux entreprises.

D'ailleurs, certaines de nos initiatives ont été adoptées par nos collègues, notamment à Québec, où les jeunes avocats de la ville ont repris le service de préparation à l'audience pour les auditions à la division des petites créances de la Cour du Québec.

Les opportunités développées par l'AJBM ne se limitent pas à la sphère juridique. En plus de son implication le 5 décembre dernier et son intervention annuelle à la Maison du père, l'AJBM a développé un partenariat avec *Les bénévoles d'affaires*, lequel vous donne l'occasion de vous impliquer auprès d'organismes sans but lucratif qui rejoignent vos valeurs et préoccupations.

Il y a plusieurs façons pour vous de vous impliquer, que ce soit dans la profession juridique, à l'AJBM ou ailleurs.

L'AJBM est en discussion avec le Barreau du Québec afin de permettre aux jeunes avocats de pouvoir s'impliquer au sein de leur ordre professionnel. En 2008, l'AJBM a obtenu l'engagement du Barreau du Québec de nommer un jeune avocat sur tous les comités, dans la mesure du possible. Cependant, cela n'a pas encore été complètement mis en œuvre à ce jour, contrairement au Barreau de Montréal. De plus, le Barreau du Québec restreint les appels de candidatures aux seuls avocats qui ont pratiqué pendant plus de dix ans pour ses comités statutaires. Je vous invite néanmoins à soumettre vos candidatures si vous êtes intéressés.

Jusqu'à présent, nos revendications afin de faire disparaître ce « plafond de verre » ont été bien reçues. Le Bâtonnier de Montréal, M^e Nicolas Plourde, nous appuie dans nos démarches et le Bâtonnier du Québec, M^e Pierre Chagnon, a démontré une oreille attentive à celles-ci. Nous continuerons à travailler en ce sens.

En terminant, tous ceux qui donnent de leur temps seront unanimes : au-delà du pur sentiment altruiste, l'implication dans une cause qui nous tient à cœur rapporte beaucoup plus que ce que nous y investissons. ■

Joyeuses fêtes ! Season's greetings !

Antoine Aylwin

Éditorial



Pierre-Luc Beauchesne, rédacteur en chef
pierre-luc.beauchesne@gowlings.com

Générosité bien ordonnée

On m'a toujours dit : « Charité bien ordonnée commence par soi-même. » À l'approche de Noël, des campagnes de financement pour plusieurs organismes de bienfaisance et dans un numéro de l'ExtraJudiciaire consacré au don de soi et au *pro bono*, pourquoi ne pas prôner l'égoïsme et la misanthropie ? Le locus et le timing sont idéals, allons-y !

Qui ne se sent pas agressé par l'approche du temps des Fêtes, les cadeaux à acheter et tous ceux qui nous sollicitent pour les bonnes causes ? Paniers de Noël, spectacles-bénéfice, cartes de Noël, calendriers, les ruses et les astuces pour nous soutirer notre argent et notre temps sont nombreuses. On nous pousse à nous montrer généreux et charitables.

Si nous disons non, nous avons droit à des regards désapprobateurs et des soupirs, et on nous traite de « cheap ». Même dans nos milieux de travail, si nous ne participons pas aux campagnes de financement parrainées par nos employeurs, nous risquons d'être marqués à jamais dans la mémoire collective du bureau comme des sans-cœur. Nous avons hâte que la période des Fêtes se termine, que les magasins enlèvent leurs décors de Noël et de reprendre notre routine.

Devenons égoïstes et misanthropes, c'est le bon temps de l'année ! Gardons nos sous et notre temps pour nous, et pas question de partager ! Restons à la maison bien au chaud à jouer à des jeux vidéos ou à regarder des séries télé. N'allons surtout pas dans les centres commerciaux où sont embusqués des bénévoles coiffés de tuques de Noël amassant des fonds pour des bonnes causes. Magasinons par Internet, c'est moins dangereux. Et si nous décrochons le téléphone, que nous avons le temps de dire « allô » deux fois, raccrochons vite, c'est soit du télémarketing, soit des bonnes œuvres.

Vous vous demandez sûrement où je veux en venir avec tout ça et si je vais me décider à remonter la pente glissante sur laquelle je suis en train de glisser.

Dans le meilleur des mondes, je suis certain que nous participerions à toutes les campagnes de financement et que nous donnerions de notre temps à tous les OSBL dont la mission est d'aider les autres. Nous sommes humains ! Et il est humain aussi de se sentir un peu envahi par tous ces organismes qui utilisent la période des Fêtes comme tremplin pour nous solliciter.

Encore une fois, nous devons faire des choix et choisir nos causes. Nous devons apprendre à dire non à certaines pour dire oui à d'autres. Et dans ces choix que nous devons faire, pourquoi ne pas nous écouter, penser un peu à nous pour mieux penser aux autres. Pourquoi ne pas mettre au service des autres nos intérêts et nos talents ? Générosité bien ordonnée commence par soi-même.

Pourquoi ne pas donner un peu de notre temps aux activités *pro bono* de l'AJBM, qui offre plusieurs services de consultation juridique (Cour des petites créances, Régie du logement et Commission des relations du travail), ou aux organismes qui sont toujours à la recherche d'avocats (Projet Genève, Bénévoles d'affaires et Avocats sans frontières). Nous pouvons nous montrer généreux à longueur d'année tout en faisant ce que nous aimons.

Oui, c'est la période des Fêtes qui s'en vient avec ses excès et ses exagérations. Prenons-en le meilleur, choisissons nos causes, sans ressentir trop de culpabilité, et soyons généreux à longueur d'année. ■

Pierre-Luc Beauchesne

Mot du bâtonnier



Nicolas Plourde, bâtonnier de Montréal
batonnier@barreaudemontreal.qc.ca

Le SAGE : Un nouveau service *pro bono*

De tout temps, les avocats ont été préoccupés par l'accessibilité à la justice. Au XIII^e siècle, saint Yves, patron des avocats, plaidait pour les pauvres sans leur réclamer d'honoraires. Dans les années 1950, l'AJBM lançait le Bureau d'assistance judiciaire, lequel devint en 1972 le Bureau d'aide juridique. Depuis lors, l'État ne cesse de se désengager et, à la manière d'un balancier, la culture du *pro bono* finit par s'installer parmi les avocats, atteignant un point culminant en septembre 2008 avec la création de Pro Bono Québec.

Le Barreau de Montréal, en collaboration avec Pro Bono Québec, étudie présentement la possibilité de mettre sur pied un service d'avocats de garde, le SAGE, dont la mission serait d'assister en chambres de pratique les justiciables qui ne sont pas représentés par un avocat, et ce, pour faciliter l'accès à la justice et une meilleure administration de celle-ci. Ce projet est l'une des priorités de mon bâtonnat.

Toutefois, comme l'avocat de garde serait principalement appelé à donner de l'information juridique, il ne représenterait pas la partie et cette dernière aurait quand même intérêt à se trouver un avocat pour lui fournir des conseils d'ordre juridique. Ce service est similaire à ceux déjà offerts par l'AJBM en matière de préparation à l'audition à la Cour des petites créances, à la Régie du logement et à la Commission des relations du travail.

Nous espérons commencer au début de 2010 par un projet pilote en matière familiale. Si ce projet est un succès, nous pourrions étendre le service aux autres chambres de pratique. Une fois fonctionnel, ce service pourrait devenir un centre nerveux d'information juridique pour la population. Je compte sur l'appui de l'ensemble des avocats de Montréal pour mener à terme ce projet.

Ce nouveau service n'est pas une panacée; il doit s'insérer dans une vision globale où nous devons collectivement nous repenser pour adapter notre pratique à la demande. En effet, outre la concurrence que nous livrent les comptables et les notaires, ainsi que les conseillers de tout acabit, dont certains exercent une pratique illégale de la profession d'avocat, nous sommes témoins de l'émergence de nouveaux phénomènes. Ainsi, de plus en plus de justiciables choisissent de se représenter seuls. Certains services offerts sur des sites Internet facilitent cette possibilité. Notons, par exemple, le site www.fairwaydivorce.com, qui offre une méthode de divorce autonome.

Or, je suis persuadé que le service d'avocats de garde et les initiatives similaires sont une façon de sensibiliser la population à l'utilisation des services d'un avocat et ainsi promouvoir notre profession. Plus les gens auront accès aux services d'un avocat (même gratuitement initialement), plus nous aurons la chance de leur démontrer l'importance indéniable de notre pratique.

Il appartient aux avocats de pallier les lacunes du système actuel, et ce, sans oublier de considérer la responsabilité de l'État quant à ce changement. ■

Nicolas Plourde

L'AJBM en vrac

Mercredi, j'en parle à mon avocat !



Mélanie Binette, membre du Comité pro bono
melanie.binette@saaq.gouv.qc.ca

Pour ses 16 ans, Junior n'a qu'un seul souhait, changer de prénom. Par où doit-il commencer ? À qui peut-il adresser sa demande? Quelles sont les exigences pour y arriver ?

Les parents de Thomas, 13 ans, sont en processus de divorce. Ils lui ont tous les deux demandé de se présenter au palais de justice la semaine prochaine pour témoigner dans leur cause. Thomas est inquiet. Il aime ses parents, autant l'un que l'autre. Il ne veut surtout pas les décevoir. Il ne sait pas quoi faire. Qu'arrivera-t-il s'il refuse de témoigner ? S'il accepte, est-ce que ses parents seront présents lors du témoignage ?

Catherine et sa meilleure amie Juliette, 19 ans, ont récemment emménagé dans leur premier appartement. À peine deux mois plus tard, elles se font piquer par des punaises et leur voisin joue de la guitare électrique jusqu'aux petites heures du matin. Leur propriétaire refuse d'intervenir. Que peuvent-elles faire ?

Mercredi, entre 16h00 et 18h00, un avocat bénévole du service-conseil de l'AJBM communiquera avec Junior, Thomas, Catherine et Juliette. Cela, car ils ont laissé un message dans la boîte vocale mise à leur disposition, 24 heures par jour, sept jours par semaine, au 514.954.3446, et ont complété le formulaire disponible sur le site Internet de l'AJBM ou ont envoyé un courriel à mercredi@ajbm.qc.ca.

Le service *Mercredi, j'en parle à mon avocat !* permet aux jeunes âgés de 12 à 20 ans de la région de Montréal de bénéficier très rapidement, en toute confidentialité, de conseils juridiques.

Depuis plusieurs années, de nombreux jeunes comme Junior, Thomas, Catherine et Juliette ont ainsi été écoutés, aidés, soutenus et outillés. En contact direct avec un avocat, ils expriment leurs interrogations, trouvent des réponses à leurs questions, évitent des ennuis et sont référés à des organismes ainsi qu'à des professionnels compétents.



Cette année, l'AJBM célèbre le 15^e anniversaire de *Mercredi, j'en parle à mon avocat !* et souligne l'événement en renouvelant son image. Des affiches conçues par Magma Design (magmadesign.ca) seront transmises aux partenaires oeuvrant auprès des jeunes dans le but de leur faire connaître ou de leur rappeler l'existence du service.

Mercredi, j'en parle à mon avocat ! est l'un des différents services offerts à la population par l'AJBM afin de répondre à l'une de ses missions, soit d'améliorer l'accessibilité à la justice. Dédramatiser certaines situations juridiques auprès des jeunes en leur offrant une

écoute humaine et attentive leur permettra certainement d'avoir une image positive de notre système de justice.

Vous voulez aider Junior, Thomas, Catherine, Juliette et tous les autres ? Pour vous impliquer, conseiller et soutenir des jeunes dans leurs projets, leurs difficultés, leurs peines ainsi que leurs joies quelques mercredis par année, communiquez avec le Comité des services juridiques pro bono de l'AJBM : probono@ajbm.qc.ca ■

L'AJBM en vrac

Nouvelle association entre l'AJBM et le Réseau national d'étudiants pro bono

Le Réseau national d'étudiants pro bono est la seule association nationale d'étudiants *pro bono* au monde. Chaque année, environ 2 000 étudiants des facultés de droit canadiennes mettent leurs connaissances et leur enthousiasme au service de la communauté.

La formule, qui réunit éducation et accès à la justice, est simple : le Réseau assure le parrainage d'un étudiant en droit avec un organisme communautaire qui a besoin de services de nature juridique. C'est ainsi que l'AJBM s'est associée au Réseau en mettant sur pied un stage d'observation pour les étudiants dans le cadre de son service de préparation à une audition.

Le parrainage des étudiants ne pourrait avoir lieu sans l'encadrement d'un avocat superviseur. Le rôle de ce dernier est d'assister l'étudiant dans ses démarches, à raison de trois à cinq heures par session universitaire. Il est responsable de répondre aux questions de nature légale, de réviser et d'approuver le travail effectué par l'étudiant. Cette influence intergénérationnelle valorise l'étudiant et le sensibilise au *pro bono*, et ce, grâce à l'expérience et au savoir d'un professionnel.

Si vous avez le goût de vous plonger dans le *pro bono* et d'agir comme mentor d'un étudiant afin de renforcer l'importance de l'éthique *pro bono* dans notre profession, nous vous invitons à écrire à :

probono.law@mail.mcgill.ca /

droit-probono@umontreal.ca /

probono@uqam.ca. ■



Une mission pour une centaine de bénévoles : l'accessibilité à la justice

Chaque année, des centaines de justiciables reçoivent des services juridiques *pro bono* grâce à l'implication des membres de l'AJBM et aux nombreuses heures bénévoles qu'ils offrent généreusement. Ces bénévoles répondent ainsi à la mission de l'AJBM, soit l'amélioration de l'accessibilité à la justice.

Responsable de la mise en œuvre et de la diffusion de ces services, le Comité des services juridiques *pro bono* veille aussi à en assurer la qualité et la pérennité. Le Comité compte près de vingt membres qui appuient le travail d'une centaine de leurs confrères et consœurs bénévoles dans les différentes activités *pro bono* de l'AJBM.

Année après année, cette équipe de bénévoles se relaie dans le temps afin d'être, le temps de leur passage à l'AJBM, les gardiens d'une mission : l'accessibilité à la justice. MERCI À VOUS TOUS ! ■



L'AJBM en vrac

L'équipe des Legally Blondes remporte la victoire au tournoi de flag football de l'AJBM

C'est le 3 octobre dernier que s'est déroulée la troisième édition du tournoi de flag football de l'AJBM au Collège de Maisonneuve. Les équipes inscrites au tournoi ont disputé plusieurs parties sous un ciel gris et pluvieux avant de voir apparaître le soleil juste à temps pour les rondes éliminatoires. L'équipe de Loranger Marcoux, qui tentait alors de conserver son titre d'équipe championne, s'est vu déclassée par l'équipe de Legault Joly Thiffault, laquelle a causé une surprise en accédant à la finale. Cette dernière a ainsi affronté l'équipe des Legally Blondes, qui a finalement remporté le tournoi à la suite d'un match élevant.

Nous désirons remercier tous les participants qui ont contribué à la réussite de cette journée, de même que les nombreux bénévoles qui ont participé à l'organisation et au bon déroulement de l'activité. Nous souhaitons également remercier nos commanditaires officiels pour l'événement, Carlsberg et le Restaurant Mikes Place Versailles.

Félicitations à l'équipe championne de l'édition 2009 et au plaisir de vous revoir au tournoi l'année prochaine ! ■

L'équipe gagnante : les Legally Blondes.



Cocktail avec la magistrature

Le mercredi 21 octobre dernier, l'AJBM a tenu son traditionnel cocktail avec la magistrature. L'objectif premier de cet événement est de permettre aux jeunes avocats et aux membres de la magistrature d'échanger sur leur pratique de façon informelle.

Plus d'une soixantaine de membres de l'AJBM et environ une cinquantaine de juges se sont réunis à la Cour d'appel lors de cet événement présidé par l'Honorable J. J. Michel Robert, juge en chef de la Cour d'appel du Québec.

Les conversations ont débuté sur un fond de musique jazz après un discours de remerciements du premier président de la Cour d'appel de Versailles, monsieur Alain Nuée. Les jeunes avocats et les membres de la magistrature ont apprécié l'occasion qui leur était donnée d'échanger sur leur pratique.

L'AJBM tient à remercier chaleureusement ses commanditaires, Woods, Stikeman Elliott, McCarthy Tétrault, Gowlings et Bélanger Sauvé, de même que son comité d'organisation, la permanence de l'AJBM, ainsi que son partenaire majeur de relations d'affaires, ZSA, pour leur contribution à la réussite de cet événement. ■



M^e Liviu Kaufman, l'honorable Virgile Buffoni, M^e Luc-Olivier Herbert, l'honorable Suzanne Vadeboncoeur et M^e Jean-Philippe Chênevert

L'AJBM en vrac

Congrès annuel 2010

L'AJBM est heureuse de vous annoncer la tenue de son prochain congrès annuel, qui se tiendra à Montréal les 13 et 14 mai 2010. Pour cette 65^e édition, l'AJBM vous propose un congrès à petit prix, mettant en scène de grands noms du domaine juridique. Les congressistes auront droit à un programme de haut calibre comprenant des activités de formation diversifiées, reconnues aux fins de la formation continue obligatoire. Ainsi, l'AJBM vous convie à sa conférence d'ouverture, au cours de laquelle trois panélistes, dont l'honorable J.J. Michel Robert, nous entretiendront des défis et enjeux inhérents à la justice dans une société plurielle. M^e Paul Martel traitera pour sa part des nou-



veaux amendements à la *Loi sur les compagnies*, alors que l'honorable Nicholas Kasirer discutera de droit comparé. M^e Éric Dufour, de Justice Québec, nous parlera du pouvoir discrétionnaire de l'État et M^e Peter Kalichman donnera une formation en anglais sur le Trial Advocacy. L'honorable Pierrette Sévigny abordera le thème de la conciliation travail-famille. Des conférences sur la médiation, l'éthique et la déontologie, les clauses de non-concurrence, l'insolvabilité, la gestion de l'eau, les injonctions et les nouvelles normes comptables ont également été prévues. Surveillez la parution du programme complet du congrès en février et inscrivez-vous rapidement ! ■



ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
YOUNG BAR ASSOCIATION OF MONTRÉAL

CONGRÈS ANNUEL

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
13 & 14 MAI 2010

FORMATIONS RECONNUES CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DU BARREAU DU QUÉBEC
COCKTAIL DES COLLABORATEURS
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
ÉLECTIONS - BANQUET
ACTEURS INFLUENTS DE LA COMMUNAUTÉ JURIDIQUE NOTAMMENT :
L'HONORABLE J.J. MICHEL ROBERT, L'HONORABLE NICHOLAS KASIRER,
L'HONORABLE PIERRETTE SÉVIGNY, M^e ÉRIC DUFOUR, M^e PETER KALICHMAN, M^e PAUL MARTEL

www.ajbm.qc.ca

Rencontre

Entretien avec M^e Michèle Moreau : Une réflexion *pro bono*



Marie-Pierre Bédard, journaliste
mpbedard@donatimaisonneuve.ca

Pour ce numéro tout spécial sur le thème du *pro bono*, nous ne pouvions passer sous silence la création de l'organisme à but non lucratif Pro Bono Québec. Dans un contexte où l'accessibilité à la justice est mise au premier plan, cet organisme a pour but d'offrir des services juridiques gratuits à des citoyens ou groupes de citoyens qui en font la demande. Dans le but de mieux connaître Pro Bono Québec, je vous présente sa directrice générale, M^e Michèle Moreau.

D'où vient l'initiative de création de Pro Bono Québec ?

La personne qui a eu cette idée, mais surtout, qui a agi pour la développer est M^e Guy Pratte. M^e Pratte connaissait Pro Bono Law Ontario puisqu'il pratique aussi à Toronto et Ottawa. Cette idée a germé en raison du fait que les grands cabinets étaient de plus en plus sollicités pour prendre des dossiers *pro bono*. M^e Pratte s'est rendu compte qu'il serait utile qu'un organisme effectue un certain filtrage des dossiers pour ensuite les acheminer vers les bureaux qui rendraient les services juridiques et, à cette fin, il a eu l'initiative de rassembler des représentants des grands bureaux de Montréal, de Québec, mais aussi des représentants du Barreau et de la magistrature. L'idée étant d'en faire un organisme provincial, le dossier a été soumis ultimement au Barreau du Québec, qui a créé un groupe de travail en novembre 2007. Dès septembre 2008, le Conseil général du Barreau adoptait une résolution unanime qui a mené à la création de Pro Bono Québec. L'idée initiale vient donc de M^e Pratte, mais le groupe de travail du Barreau a rendu le projet concret. Bien honnêtement, je n'ai jamais vu un projet progresser aussi rapidement dans les instances du Barreau. On sentait l'adhésion unanime derrière le projet et les gens ont vraiment appuyé cette initiative.

Quelle est la mission de Pro Bono Québec ?

La mission en est une sous deux volets. Tout d'abord, nous visons à créer des nouveaux projets ou encore à appuyer ou

compléter des projets existants en matière de services juridiques gratuits ou à coûts modiques. Nous visons aussi le développement de la culture du travail juridique *pro bono* au Québec. Nous désirons ainsi sensibiliser les avocats, la communauté juridique, mais aussi d'autres professions du milieu à cette culture du *pro bono* comme les huissiers ou les notaires. J'irais même plus loin en disant qu'il faut développer le *pro bono* dans d'autres professions. Nous souhaitons créer un effet d'entraînement.

Quels sont les critères d'admissibilité des dossiers ?

Le citoyen ou le groupe de citoyens intéressé doit remplir un formulaire que l'on retrouve sur le site internet de Pro Bono Québec. Les formulaires ont été développés avec l'aide d'Éducaloi afin de les rendre les plus accessibles possible. Par la suite, chaque demande est soumise à un comité d'approbation qui procède à une analyse selon trois grands critères d'admissibilité des dossiers. Premièrement, la personne ne doit pas être admissible à l'aide juridique. Il s'agit d'un choix que nous avons fait puisque le but

n'était pas de retirer à l'État une part de la responsabilité qui lui revient en matière d'accès à la justice. Ensuite, il est nécessaire de démontrer que l'on n'a pas les moyens de se payer les services d'un avocat. Nous tenons compte des moyens financiers mais aussi de la nature du dossier. Troisièmement, il faut faire la démonstration d'une cause à caractère exceptionnel, d'intérêt public ou encore du fait que la personne ou le groupe de personnes subirait un tort irréparable si il n'était pas représenté. Lorsque le comité accepte une demande, nous avons une banque d'environ



M^e Michèle Moreau

14 000 heures de services juridiques gratuits par année dans laquelle nous sélectionnons un cabinet ou encore un avocat en fonction du domaine de droit, de la région ou encore du type de dossier transmis. L'avocat qui voudrait faire partie de notre banque peut tout simplement nous appeler, nous envoyer un courriel ou encore remplir un formulaire sur le site Internet. Il n'y a pas de minimum requis quant au nombre d'années de pratique ou quant au nombre d'heures à donner dans une année. Tous les dons sont acceptés !

Vous me parlez de l'implication de grands cabinets dans le projet. Est-ce que leur implication résulte d'un travail de longue haleine ?

La beauté de l'implication de M^e Pratte au départ c'est qu'il a obtenu l'engagement moral d'une douzaine de cabinets de fournir entre 500 et 1000 heures par année. Quand je suis arrivée comme directrice générale, j'ai relancé les cabinets en leur demandant de concrétiser cet engagement moral par la signature de notre déclaration. Dès le départ, nous avions donc une solide base grâce à ces engagements. Par la suite, des dizaines d'avocats de partout au Québec ont répondu à notre invitation et ont contribué individuellement à Pro Bono Québec. Chaque avocat ou cabinet qui contribue à notre banque devient automatiquement membre votant à l'assemblée et a son mot à dire.

Est-ce qu'on peut encore, en 2009, prétendre qu'on ne fera pas de pro bono ?

Je suis encore un peu ambivalente face à cette question. J'y crois personnellement et la volonté de faire du *pro bono* est ancrée dans ma personnalité. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a mille façons de donner sans passer par Pro Bono Québec. On ne demande pas aux avocats de laisser tomber leurs projets actuels et de se joindre à notre banque. On a un volet de création de projets, mais on veut aussi promouvoir la culture *pro bono*. La question se pose : est-ce que le *pro bono* est pour tout le monde ? Il me semble que la réponse devrait être oui, mais je peux comprendre que certains trouvent déjà leur pratique difficile en terme de charge de travail. Chaque personne devrait faire sa part, à sa mesure.

Que répondez-vous à ceux qui croient que le pro bono n'est qu'une manière de redorer l'image de l'avocat ?

Tant mieux si ça redore l'image de notre profession. Elle en a bien besoin ! Les avocats vont effectivement en profiter, mais en bout de piste, n'est-ce pas eux qui font le travail ? On a un effet secondaire qui est d'améliorer l'image de l'avocat, mais il ne faut pas oublier qu'il y a un citoyen qui va en bénéficier, qui peut obtenir les services gratuits d'un avocat qualifié. Une personne qui fait du bénévolat le fait parce qu'elle en retire un avantage, parce que ça lui fait du bien, parce qu'elle aide quelqu'un. Si en plus on améliore l'image de l'avocat, pourquoi pas !

Quels sont les projets en cours chez Pro Bono Québec ?

On a choisi d'y aller progressivement. Depuis juin, on a reçu 125 demandes et une dizaine ont été acceptées. Nous n'avons pas encore de résultats tangibles dans les dossiers confiés à des avocats *pro bono*, mais ça viendra. Nous devons faire connaître le service. Certaines personnes au Québec pourraient bénéficier de nos services et ne nous connaissent pas. On voudrait que les avocats, lorsqu'ils se retrouvent avec un dossier qui répond peut-être aux critères de Pro Bono Québec, pensent à nous le référer. On veut aller chercher des avocats pour la banque, mais aussi des citoyens qui ont besoin de nous. On voudrait également travailler avec les organismes communautaires, former des partenariats pour compléter des services déjà offerts. Ce n'est pas facile à développer puisqu'au Québec, actuellement, il n'y a pas d'outil qui dresse un portrait des services juridiques gratuits déjà existants. Par exemple, depuis des années, l'AJBM est un leader en matière de *pro bono*. Cependant, certains de ses services sont peu ou mal connus du public. Si on pouvait référer le citoyen au bon endroit en quelques coups de téléphone, plutôt que de le perdre dans un labyrinthe, on viendrait améliorer l'accès à notre système de justice et Pro Bono Québec aurait rempli une part de sa mission... ■

Pour plus d'informations : www.probonoquebec.ca



NOUS PRENONS LE RELAIS POUR VOUS

RECHERCHES DE NOMS
ET DE MARQUES
DE COMMERCE

FOURNITURES
JURIDIQUES

DROIT DES
SOCIÉTÉS/COMPAGNIES

651, rue Notre-Dame O.
3^e étage
Montréal (Québec)
H3C 1J1

514.393.9900
1.800.668.0668
www.marquedor.com



marque d'or

Rencontre

Portrait d'une femme engagée



Avez-vous déjà eu l'occasion de croiser M^e Francine Beaumier ? Si oui, il y a fort à parier que vous vous souvenez de sa personnalité bouillonnante, ou encore de son sourire contagieux. Rencontre avec une femme engagée.

Luana Ann Church, journaliste
luana.church@lemeac.com

Diplômée en droit de l'Université de Montréal, elle a travaillé au Ministère de la Justice du Québec en tant que procureure du Percepteur des pensions alimentaires à Montréal pendant huit ans. Parallèlement à cet emploi, M^e Beaumier a donné de nombreuses conférences auprès de groupes de femmes et d'hommes divorcés ou séparés ainsi que des causeries pour l'Association des avocates et avocats en droit de la famille, en plus de rédiger des articles de fond sur des questions de droit de la famille. N'allez pas croire que là marque le début de son histoire d'amour avec le *pro bono* ! M^e Beaumier a fait ses armes au sein de la présidence du conseil d'administration de la garderie de ses enfants, M^{es} Rosalie Plouffe et Frédéric W. Plouffe.

Bien que ses implications soient nombreuses, c'est par le Salon Visez Droit, dont l'édition 2010 se déroule du 12 au 15 avril, que M^e Beaumier touche le plus grand nombre de quidam. C'est la plus grande source de diffusion de conseils juridiques pour les non-juristes avec plus de 1000 consultations juridiques lors de la dernière édition. En 1988, approchée par M^e Jean-Jacques Gagnon, elle devient maître de cérémonie de la Semaine du Barreau de

Montréal, l'ancêtre du Salon. La piqûre est instantanée et l'expérience est reprise d'année en année. À la barre du Salon, M^e Beaumier éduque, sensibilise et rapproche la justice du public. « L'ordre est inversé puisque les avocats se déplacent et se rapprochent du public; c'est totalement innovateur comme approche. » Ce Salon, selon M^e Beaumier, permet de démythifier le droit, sans pour autant le démythifier totalement. « Le Salon défait les mythes les plus coriaces qui entourent l'image de l'avocat. Lorsque des avocats donnent de leur temps, offrent des conseils et ne facturent pas, un grand mythe est ainsi défait, et l'ensemble de la profession s'en trouve gagnant. » Pour elle et ses collègues du comité organisateur du Salon Visez Droit, les centaines d'heures de *pro bono* allouées à l'organisation et la tenue du Salon sont récompensées par la reconnaissance des usagers et leur témoignages d'appréciation.

M^e Beaumier nous rappelle que l'expression *pro bono* vient du latin et signifie « pour le bien du public ». Pour elle, c'est une façon de redonner qui permet de faire bénéficier les justiciables de son savoir, et ce, gratuitement. Comme ces derniers sont mieux informés, les chances de justice



adversité





M^e Francine Beaumier

participative sont meilleures. En quelque sorte, on contribue à déjudiciariser les dossiers. M^e Beaumier estime qu'il ne faut pas y voir une menace pour la pratique de notre profession, bien au contraire, car « même si un justiciable achète notre Code civil, ce dernier n'aura pas l'étendue des connaissances d'un avocat. Il faut plutôt analyser la situation en se disant que plus l'information circule, plus il y a transparence et plus le discours est cohérent entre l'avocat et son client, et la solution émergera plus rapidement ! ».

M^e Beaumier puise son inspiration auprès de ses collègues qui, après des décennies de pratique, sont toujours passionnés par la profession. Elle admire les avocats qui, devant les nouvelles technologies et les enjeux juridiques, ne restent pas cantonnés dans leur pratique et s'adaptent

pour dépasser leurs limites. Une mention spéciale est aussi attribuée par M^e Beaumier aux « étudiants de l'École du Barreau qui, après avoir échoué, retroussent leurs manches et persévèrent néanmoins ». Mais au fond, son plus grand modèle restera toujours son père Jérôme, qui lui a appris l'art de la vulgarisation du savoir et duquel elle a hérité son sens de l'altruisme. Son énergie semble inépuisable, mais elle avoue candidement que c'est grâce au support et au soutien inconditionnel de M^e Claude E. Taillefer, son conjoint et associé, qu'elle réussit à allier pratique et activités *pro bono*. « En la personne de mon mari, j'ai trouvé un vrai René Angélil », nous confie-t-elle.

M^e Beaumier s'est vu décerner au printemps dernier le Mérite du Barreau de Montréal, hommage qu'elle a reçu conjointement avec M^e André d'Orsonnens, afin de souligner plus de dix années d'implication *pro bono* au sein du Barreau de Montréal, notamment dans le cadre du Salon Visez Droit. Elle nous l'a promis : elle n'accrochera pas sa toge ni son micro d'animatrice de sitôt. Elle a l'intention de poursuivre ses implications et se dit enthousiaste quant à la relève. M^e Beaumier estime que l'Association du Jeune Barreau de Montréal joue un rôle clé, puisqu'elle crée une appartenance entre ses membres et constitue un moyen de diffusion de l'information à qui veut s'impliquer.

Quels sont les projets futurs de M^e Beaumier ? Poursuivre l'animation du Salon Visez Droit, rencontrer et recruter de nouveaux avocats et surtout, vivre pleinement sa nouvelle pratique, qu'elle partagera dès janvier 2010 avec son fils, M^e Frédéric W. Plouffe. Elle termine notre entrevue en nous rapportant une pensée de Michel Bouthot, tiré de l'ouvrage *Chemins parsemés d'immortelles pensées* : « L'intelligence est insipide sans altruisme ». Des paroles qui donnent matière à réflexion, sans aucun doute. ■



Tout est une question de contexte

L'examen chronologique de courriels, sans avoir accès aux courriels précédents et subséquents, peut s'avérer difficile et fastidieux. Découvrez comment Email Threads d'eEXAMINE reconstruit les arbres de conversation courriel pour permettre l'examen des courriels dans leur contexte original, rehaussant considérablement ainsi l'efficacité de l'examen ainsi que les résultats de votre équipe.

eEXAMINE
Email Threads



1 866 233 5577
HAEDISCOVERY.COM

Sous la loupe

Le Projet Genèse : La différence au quotidien



Sonia Labranche, journaliste
slabranche@gmmq.com

François Mauriac a déjà affirmé que « ce qu'il y a de plus horrible au monde, c'est la justice séparée de la charité ». Voici une présentation d'un organisme qui y remédie brillamment : le Projet Genèse. Offrant des consultations juridiques gratuites au cœur du quartier multiculturel Côte-des-Neiges, où plus de 40 % des ménages vivent sous le seuil de la pauvreté, Projet Genèse est un organisme dévoué à la défense des droits sociaux depuis plus de 30 ans.

La qualité première du Projet Genèse est de rejoindre les personnes les plus isolées de la communauté pour que ces dernières ne tombent pas dans les failles du système judiciaire. Pour ce faire, l'organisme met à la disposition de la population un Centre de services de consultation individuelle sans rendez-vous ouvert au public. L'année dernière, le Centre a offert 9 721 consultations en personne. Lorsqu'on estime que de ce nombre, 456 étaient reliées à des problèmes d'éviction de logement, cela signifie que le Centre a rencontré plus d'une famille ou d'un individu par jour menacé d'être évincé. De plus, le Centre offre un service à domicile pour rejoindre les personnes à mobilité réduite. Au cours de la dernière année, plus de 9 000 personnes ont utilisé le service de consultation par téléphone.

Le Projet Genèse se distingue aussi par les nombreuses langues parlées par ses conseillers, tel l'anglais, l'espagnol, l'allemand, le russe, et ce, dans l'objectif de rejoindre la communauté multiethnique.

Les conseillers, après avoir suivi une formation d'environ neuf heures, offrent un service d'information et de défense des droits. Leur expertise touche plusieurs domaines dont le logement, l'immigration, l'accès aux prestations de base comme les pensions ou les prestations familiales et l'accès aux soins de santé.

M^e Nalini Vaddapalli, conseillère au Projet Genèse depuis quatre ans, décrit son implication comme une « belle expérience pour l'avancement du droit social ». Elle explique l'impact significatif des consultations sur l'accès universel à la justice. La complexité des papiers gouvernementaux, le seuil d'admissibilité à l'aide juridique, les problèmes psychologiques et physiques sont tous des éléments qui font en sorte que le travail *pro bono* d'un juriste prend toute son importance.



Mélissa Paulmier, stagiaire au Projet Genèse

Mélissa Paulmier, étudiante en deuxième année de droit et stagiaire au Projet Genèse depuis quelques mois, nous explique quant à elle que le large éventail d'intervention permet aux juristes d'acquérir des connaissances dans des domaines difficilement accessibles sur les bancs universitaires. De plus, son travail dans la communauté lui permet d'être sensibilisée et d'apporter une aide concrète au quotidien à ces personnes. À titre d'exemple, les efforts des conseillers dans l'analyse de la *Loi sur l'aide sociale* et le rassemblement des pièces justificatives ont permis à Madame B de récupérer l'entièreté de son chèque d'aide sociale après que ce dernier ait été coupé de moitié.

Le Projet Genèse travaille aussi au niveau communautaire afin de présenter des solutions concrètes aux enjeux sociaux, tel le délai de carence de trois mois pendant lequel les nouveaux arrivants n'ont pas accès à l'assurance-maladie. Les juristes peuvent apporter une grande contribution aux divers comités puisque 75 % des

revendications politiques sont basées sur des droits fondamentaux. Le travail des juristes, que ce soit à travers le comité Anti-pauvreté ou celui du Droit au logement, permet d'étoffer les positions des représentants.

Le Projet Genèse est constamment à la recherche de juristes bénévoles afin d'atteindre le plus de gens possible. À votre tour de faire une différence ! ■

Projet Genèse
4735, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Montréal, (Québec) H3W 1M1
Tél : 514.738.2036
Fax : 514.738.6385

Sous la loupe

Pro bono en exportation



Mathieu Lavallée, journaliste
mathieu.lavallee@tva.ca

Depuis sa création en 2002, Avocats sans frontières Québec (ASF Québec) a déjà pu effectuer une quarantaine de missions dans plus de neuf pays. Depuis un an et demi, l'ONG a déployé ses ailes comme jamais pour voler au secours d'autres avocats et défendre les droits humains à l'étranger. Retour sur un décollage visiblement réussi.

ASF Québec a déjà fait beaucoup de bruit en menant une coalition réclamant le rapatriement d'Omar Khadr, ce jeune Canadien emprisonné à la base militaire américaine de Guantanamo. D'ailleurs, le 13 novembre dernier, ASF Québec était à Ottawa, devant la Cour suprême, lors de l'appel sur la décision ayant ordonné son rapatriement.

Il y a aussi tout le reste. ASF Québec, c'est d'abord et avant tout des missions à l'étranger pour défendre les droits de l'homme ou soutenir les avocats à l'étranger défendant les personnes les plus vulnérables.

Pour l'année 2009, ASF Québec prévoyait sept missions en Colombie. La cinquième s'est déroulée au mois de septembre et visait à améliorer l'accès à la justice des communautés autochtones et d'autres groupes subissant les conflits armés de la région. Ce pays d'Amérique centrale aura d'ailleurs été celui ayant reçu le plus d'attention de la part de l'organisme, grâce à de nombreuses conférences et à la visite d'une avocate colombienne membre d'un organisme local.

ASF Québec s'est également rendu en Haïti afin d'y organiser différentes formations portant sur le système interaméricain de protection des droits humains. Ayant débuté à la fin du mois de septembre 2008, ce mandat s'est terminé à la fin du mois de mars dernier. Le droit de l'environnement a aussi été à l'honneur lors des activités d'ASF Québec en Haïti. Avocats, étudiants et membres de la société civile ont pu bénéficier d'une formation dans ce domaine au mois de février dernier.

Les missions à l'étranger n'ont pas été la seule préoccupation de l'organisme. Alors que la formation continue obligatoire est maintenant en vigueur, ASF Québec a décidé de sauter dans le train. Fin mai, une formation sur la coopération internationale avait lieu à Montréal, et il est question d'en offrir de nouvelles, l'organisation étant maintenant reconnue parmi celles habilitées à dispenser de la formation.

Si ASF Québec a l'intention d'agir plus souvent au Québec – il est notamment question de projets en matière de respon-

sabilité sociale des entreprises – des avocats ont aussi pris d'assaut la scène locale pour son bénéfice. Deux spectacles de financement ont eu lieu au Club Soda de Montréal, au début de 2008 et 2009, afin de soutenir ses activités.

D'ailleurs, les recettes résultant de ces événements ont permis à ASF Québec de se donner les moyens de ses ambitions. Entre le premier spectacle-bénéfice de son histoire au début de 2008 et le second organisé fin janvier 2009, ASF Québec a effectué 13 missions à l'étranger, notamment en Haïti, au Pérou, au Nigeria et en Colombie.

Et avec autant de projets en tête, il faut aussi se donner des outils pour préparer toutes ces missions. Pour mener à bien ses activités, ASF Québec a ouvert les premiers locaux de sa permanence quelque temps avant son second spectacle-bénéfice. Les lieux ont été ensuite officiellement inaugurés le 3 septembre dernier, en présence de plusieurs personnalités, dont l'honorable Claire L'Heureux-Dubé, anciennement juge à la Cour suprême.

ASF Québec a aussi procédé à l'embauche de ses premiers employés, que ce soit pour l'organisation de missions ou la recherche de fonds. Et selon le dernier poste affiché sur leur site Internet, un autre pays pourra bénéficier de leur dévouement l'année prochaine : le Guatemala. ■



Avocats sans frontières lors d'une formation sur le droit de l'environnement destinée au peuple Wiwa dans la région de la Sierra Nevada de Santa Marta (nord de la Colombie).

Sous la loupe

Les cliniques juridiques *pro bono* à Montréal



Rosalie-Anne Mandich, journaliste
rosalie-anne.mandich@mail.mcgill.ca

À l'image d'Uderzo qui écrivait ses bandes dessinées en pigeant dans la section rose du dictionnaire, j'ai feuilleté ces pages pour trouver l'expression latine « *pro bono* ». À ma grande surprise, elle ne s'y trouve pas ! Pourtant, comme vous le constaterez ci-dessous, notre engagement à offrir nos services « pour le bien public » est bel et bien d'actualité.

Clinique juridique du Mile End : 99, rue Bernard Ouest (514-274-3401); www.justicemontreal.org. Depuis sept ans, avocats et étudiants en droit y offrent de l'information et un soutien en matière de prestations sociales, droit du logement, familial et criminel. M^e Geeta Narang, directrice exécutive de la clinique, peut parfois agir dans un dossier. Les rencontres se tiennent en personne le mercredi de 18h à 19h. Il est aussi possible d'envoyer un courriel pour poser une question qui exige une recherche.

Head and Hands : 5833, Sherbrooke Ouest (514.481.2336); www.headandhands.ca. Depuis déjà 40 ans, cet organisme est voué à la promotion du bien-être physique et mental des jeunes de 12 à 25 ans. Le service d'information juridique offre aux jeunes une consultation par téléphone et, si besoin est, une rencontre de 30 minutes peut se faire avec un avocat, les mercredis et jeudis soirs de 19h00 à 21h30 (une contribution volontaire de 20 \$ est suggérée). Les domaines de droit couverts sont l'immigration, la discrimination, le logement, le droit du travail et le droit pénal.

Clinique juridique du YWCA : 1165, rue Crescent (514.866.9941, poste 293). Ouverte à tous, la Clinique d'information juridique permet de rencontrer une avocate du lundi au jeudi, pour une durée de 30 minutes, au coût

de 5 \$. Les rendez-vous doivent être pris par téléphone. Les questions peuvent porter tant sur l'immigration que le droit familial, le droit civil, le logement, le droit du travail, la santé et la sécurité au travail et les droits de la personne.

Centre des femmes de Montréal : 3585, rue St-Urbain (514.842.1066); <http://www.centredesfemmesdemtl.org/>. Informations fournies aux femmes en français, en anglais et en espagnol et portant sur le logement, le droit familial, la violence conjugale, la discrimination, l'immigration et les normes du travail. Les consultations se font au téléphone ou sur rendez-vous (rencontre d'une demi-heure avec une avocate, contribution de 2 à 5 \$). Un service d'accompagnement à la cour est offert gratuitement.

Plusieurs autres cliniques juridiques existent à Montréal, dont certaines visent une clientèle plus spécifique : Projet Genèse, la clinique de l'UQÀM, la Clinique d'information juridique de McGill, RAPSIM-droit devant (surtout pour les personnes itinérantes), la clinique juridique de l'Association des paraplégiques du Québec, les Services juridiques communautaires de Pointe St-Charles et Petite-Bourgogne et enfin, la Clinique juridique des artistes de Montréal, dont l'ouverture est prévue en 2010... sans oublier, bien sûr, la Clinique juridique téléphonique de l'AJBM ! ■

Avec des aveux
la peine sera moins longue.

DÉPRESSION, STRESS, DÉPENDANCE

PAMBA

Programme d'Aide aux Membres du Barreau du Québec, à leurs conjoints
et aux stagiaires et étudiants de l'École du Barreau www.barreau.qc.ca/pamba

Montréal: 514.286.0831
Extérieur: 1800.74PAMBA

Sous la loupe

Des avocats s'impliquent comme bénévoles d'affaires



Charlotte Larose, journaliste
charlotte.larose@blakes.com

Comment mettre à profit vos compétences au bénéfice d'une cause qui vous tient à cœur ? La facilitation de l'implication des gens d'affaires dans la communauté par le jumelage avec un organisme communautaire ou culturel en fonction des besoins de l'organisme et de l'expertise et des intérêts du bénévole est la mission que s'est donnée Les bénévoles d'affaires.

Le service Les bénévoles d'affaires a été fondé en 2006 par Ugo Dionne et Marie-Pierre Dufort. Depuis son lancement, 420 personnes ont été placées et 1 080 bénévoles y sont inscrits. Comment leur est venue cette idée ? Tout simplement en identifiant un besoin et en décidant de le combler, répond Ugo Dionne. Grâce à l'appui de Centraide et du Conseil des arts de Montréal, le projet a pu se concrétiser.

La moitié des gens jumelés sont placés sur des conseils d'administration. Les autres acceptent divers mandats ponctuels de bénévolat liés à leurs compétences d'affaires. Les organismes communautaires et culturels ont les mêmes besoins que les entreprises au niveau de leurs dépenses de services, comme les services juridiques, comptables, de ressources humaines ou de technologies, mais ils devraient être capables de les trouver en commandite de services, explique Ugo Dionne.

Pour les avocats, Ugo Dionne mentionne que Les bénévoles d'affaires et Pro Bono Québec collaborent afin d'offrir encore plus de possibilités aux avocats désireux de s'impliquer. Ainsi, lorsqu'un avocat approche l'organisme pour offrir du travail juridique non rémunéré, il est renvoyé à Pro Bono Québec qui fait de même quand l'avocat veut s'impliquer bénévolement, sans faire des heures de travail en tant que tel. Encore mieux si l'avocat veut faire les deux, souligne Ugo Dionne.

L'important, précise-t-il, est que la personne aime la cause pour laquelle elle offrira son temps et ses compétences. C'est à cela que s'affère Les bénévoles d'affaires : trouver le jumelage idéal pour chacun.

Chantale Desjardins, associée co-directrice chez Goudreau Gage Dubuc, siège depuis mai dernier sur le conseil d'administration du Centre des auteurs dramatiques (CEAD) grâce au jumelage réalisé par Les bénévoles d'affaires. C'est en cherchant sur le site de la Chambre de commerce pour une opportunité de bénévolat qu'elle est tombée par hasard sur le site de l'organisme. « Je me suis inscrite. On m'a demandé quels étaient mes intérêts.

Rapidement, on m'a fait parvenir une liste d'organismes et j'ai finalement accepté d'être jumelée au CEAD. » Selon cette dernière, les membres du Barreau ont beaucoup à apporter aux organismes communautaires et culturels car, de par leur formation, les avocats analysent et posent des questions, ce qui est important sur un conseil d'administration. Mais, nous dit-elle, s'impliquer apporte encore plus à l'individu. Cela permet de se sentir utile et de s'éveiller à de nouveaux secteurs d'activités.



Ugo Dionne

Anna Tyniec, conseillère juridique à la Financière Banque Nationale, a choisi pour sa part de donner de son temps à la Fondation NeuroTrauma Marie-Robert. Elle a été interpellée par le travail de cette fondation car elle est une passionnée de sport et les sportifs sont des victimes courantes de traumatismes crâniens. C'est après qu'un collègue lui ait parlé de Bénévoles d'affaires qu'elle a décidé de s'inscrire. En peu de temps, elle fut jumelée à la Fondation auprès de laquelle elle s'implique depuis environ un an. Anna Tyniec confirme que son expérience est très positive. C'est exactement ce que je cherchais, nous dit-elle.

Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire, visitez www.benevolesdaffaires.org ■

Art de vivre

C'est avec des sous qu'on fait... un million



Mélanie Binette, journaliste
melanie.binette@saaq.gouv.qc.ca

Qui depuis 1948 contribue au développement du Musée des beaux-arts de Montréal et à l'enrichissement de ses collections ? Qui lui remet annuellement près d'un million de dollars ? Grâce à la tenue de divers événements que nous gagnons à découvrir, l'Association des bénévoles du Musée des beaux-arts de Montréal peut être fière de ses réalisations.

Vous recherchez des idées de sorties pour la période des fêtes ? L'Association des bénévoles du Musée des beaux-arts de Montréal vous en propose. Jusqu'au 3 janvier 2010, elle présente une **Exposition d'arbres de Noël** au hall d'entrée ainsi qu'à la Salle des miroirs du pavillon Michal et Renata Hornstein. Venez y admirer plus de 35 arbres décorés par des groupes et associations de diverses communautés culturelles. Cette visite gratuite vous émerveillera et votre imagination débordera lorsque viendra le temps de créer vos propres décorations.
Renseignements : 514-285-1641

Également, l'Association des bénévoles du Musée des beaux-arts de Montréal vous suggère d'assister à ses **Concerts de Noël** où des chœurs d'ici vous charmeront avec leurs répertoires classiques recherchés. Accordez-vous un moment de répit en cette période de l'année et laissez-vous imprégner de l'atmosphère des fêtes tout à fait gratuitement à la Salle des miroirs du pavillon Michal et Renata Hornstein. Le 13 décembre 2009, place à l'Ensemble vocal Sainte-Anne dirigé par Margo Keenan et, le 20 décembre 2009, laissez-vous envoûter par le Chœur Enharmonique de Montréal dirigé par Gilbert Patenaude.
Renseignements : 514-285-1641

Le 5 juin 2010, un événement envoûtant et spectaculaire se déroulera dans une ambiance thématique où plaisirs, gourmandises et présentations artistiques se mêleront aux rythmes contemporains de DJs montréalais les plus en vue. De quoi s'agit-il ? **La Soirée masquée Les yeux grands ouverts**, signée par Jean-François Bouchard, directeur principal de la création du Cirque du Soleil et dont la conception ainsi que la réalisation sont assurés par son collègue François Martin. Surtout, gardez les yeux grands ouverts !
Renseignements : 514-842-7436, www.lesyeuxgrandsouverts.com

Finalement, le Comité des visites culturelles de l'Association des bénévoles du Musée des beaux-arts de Montréal organise des **voyages culturels exclusifs**. Le patrimoine artistique et culturel d'ici et d'ailleurs ne sera plus un mystère pour les voyageurs qui fréquenteront ces demeures, collections privées et studios d'artistes normalement inaccessibles au grand public. Pour ceux qui ont moins de temps, l'Association propose des **excursions d'un jour** sous la

forme d'expositions « prêtes-à-visiter ». Les **déjeuners-causeries** éveilleront vos sens puisqu'ils combinent art et découvertes gourmandes.

Renseignements : INFO-VOYAGES 514-842-8298

Qui a donc dit que s'amuser équivaut à « perdre son temps à des riens » ? Le Petit Robert n'a certainement pas eu l'occasion de se rendre au Musée, car en plus de vous distraire agréablement, vous assurerez la conservation de notre patrimoine culturel.



Photo : MBAM, Christine Guest 2008



Photo : MBAM, Allen McInnis

Art de vivre

Mieux ou moins consommer à Noël



Josée Ringuette, journaliste
jr@referencejuridique.ca

Le temps des fêtes arrive à grands pas et, avec le retour de la dinde, des atacas et de la boîte à bois, l'inévitable course folle dans les centres d'achats, ces temples de la vie moderne. Peut-être est-ce l'occasion d'essayer de consommer de façon plus équitable, ou du moins, de façon plus responsable...

Commençons par une première suggestion qui vous permettra de faire d'une pierre deux coups : l'achat de cadeaux UNICEF que vous pouvez vous procurer en ligne (www.achetezunicef.ca) ou dans des kiosques permanents (ex. : Coop HEC, McGill Bookstore) ou temporaires (IKEA de Boucherville ou de Saint-Laurent, du 19 octobre au 23 décembre, Complexe Les Ailes, du 20 octobre au 24 décembre). D'une part, les profits permettront à l'UNICEF de remplir sa mission de protection des enfants en soutenant des programmes de santé et de nutrition, en assurant la promotion d'une éducation de base, en protégeant les enfants contre la violence, l'exploitation et le sida, et en approvisionnant en vaccins les pays en développement. D'autre part, vous contribuerez à soutenir le travail d'artisans puisque plusieurs des objets vendus sont faits à la main (ex.: foulards ou châles en laine d'alpaga, sacs à main en roseaux tissés, etc.). L'UNICEF s'assure que les producteurs et, de façon générale, les fournisseurs des produits de sa collection respectent les normes et droits fondamentaux des travailleurs. Si les cadeaux ne vous tentent pas, il y a un grand choix de cartes de vœux; vous pouvez encourager votre bureau à acheter celles-là plutôt que d'autres...



La deuxième suggestion me vient d'une amie qui, de plus en plus mal à l'aise devant l'avalanche de cadeaux déversée chaque année sur ses neveux et nièces hauts comme trois pommes, a décidé d'offrir un présent à contre-courant : elle a écumé les friperies et les magasins d'objets de seconde main et a déniché des déguisements de pompier, petite fée, travailleur de la construction, roi lion, méchante sorcière ou pâtissière. Elle a mis le tout dans deux énormes boîtes recouvertes de papier d'emballage et de grosses boucles. Les enfants exultaient. Les parents, par contre, ont manifesté moins d'enthousiasme... Bref, encore faut-il que vos familles et amis soient réceptifs à ce genre d'idée.

Dernière suggestion : offrez du temps, un souper au restaurant, des billets pour un spectacle. Plutôt que d'acheter des cadeaux au hasard, des objets qui termineront probablement leur course dans le fond d'un tiroir, préparez des petits plats, apportez plus de vin, achetez des jeux de société... Non seulement vous n'aurez pas à vous casser la tête à essayer de trouver l'objet qu'untel ne possède pas encore, mais en plus, vous animerez vos soirées !

À NOTER À VOTRE AGENDA

DÉCEMBRE 2009

COURS DE FORMATION

L'emploi de la fiducie dans l'organisation corporative et dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise : considérations légales et fiscales

Conférencier : M^e Daniel Lacelle, Gowling Lafleur Henderson et un conférencier de Raymond Chabot Grant Thornton

Lieu : Club Saint-James de Montréal, 1145, av. Union

Heure : 18h00 à 21h00

8

DÎNER-CONFÉRENCE

Quand l'accident de travail devient un crime

Conférencier: L'Honorable Sophie Bourque, j.c.s.

Lieu : Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier, 100, rue Notre-Dame Est

Heure : 12h15 à 14h00

9

JANVIER 2010

DÎNER-CONFÉRENCE

La vérification diligente en matière de litige civil

Conférencier: M^e Marie-Anne Paquette, Woods

Lieu : Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier, 100, rue Notre-Dame Est

Heure : 12h15 à 14h00

20

COURS DE FORMATION

Le droit disciplinaire : un droit sui generis ?

Conférencier : M^e Érick Vanchestein, Shadley Battista et chargé de cours École du Barreau du Québec et UQAM et l'Honorable Guy Cournoyer, j.c.s.

Lieu : Club Saint-James de Montréal, 55, av. Union

Heure : 18h00 à 21h00

26

COCKTAIL 6@8 DE DÉBUT D'ANNÉE

28

FÉVRIER 2010

TOURNOI DE KARTING

Lieu : Action 500, 5592, rue Hochelaga

Heure : 18h00

3

SOUPER À LA MAISON DU PÈRE

Lieu : 550, boulevard René-Lévesque Est

Heure : 16h30 à 20h00

9

DÎNER-CONFÉRENCE

L'art de rédiger les clauses d'indemnisation et d'autres clauses particulières

Conférencier : M^{es} Sylvie Bourdeau et Natasa Karambatsos, Fasken Martineau

Lieu : Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier, 100, rue Notre-Dame Est

Heure : 12h15 à 14h00

10

COCKTAIL DÎNATOIRE - LES GRANDS BALLETS CANADIENS PRÉSENTENT CASSE-NOISETTE

Lieu : Place des Arts, salle à confirmer

Heure : 18h00

18

DÎNER-CONFÉRENCE

L'alchimie du procès (plaider en première instance)

Conférencier : L'Honorable Jacques-A. Léger, j.c.a.

Lieu : Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier, 100, rue Notre-Dame Est

Heure : 12h15 à 14h00

24

EXTRAJUDICIAIRE

Prière de recycler après lecture

L'AJBM contribue à la protection de l'environnement
Chorus art blanc fini soie, 50 % fibres recyclées et
25 % fibres post-consommation



Entièrement recyclable -
le choix responsable

25 % POST